

CARRÉ DE BAUDOUIN
APPEL A EXPOSITIONS 2026
(Espaces intérieurs)

1- Le lieu

Espace de rencontres, d'échanges, le Carré de Baudouin est un centre culturel géré par la mairie du 20^e arrondissement qui valorise la création contemporaine sous toutes ses formes. Dans une ancienne folie du XVIII^e siècle, il accueille aujourd'hui des salles d'exposition ainsi qu'un auditorium, nichés au sein d'un cadre verdoyant. Ouvert à tous les publics et accessible gratuitement, le Carré de Baudouin propose des expositions, organise des événements et développe régulièrement des projets avec les structures du territoire.

Chaque année, trois à quatre expositions sont organisées avec une attention particulière portée sur la création artistique actuelle. Autour de chaque exposition, une programmation gratuite est conçue et proposée en lien avec les artistes et commissaires d'expositions : visites commentées, rencontres avec les artistes, ateliers artistiques... Inscrit au titre des monuments historiques en 1928, l'édifice a été successivement un lieu de villégiature, un orphelinat, un centre médico-social, un foyer de jeunes travailleurs et aujourd'hui un centre culturel.

2- Informations pratiques :

121 rue de Ménilmontant 75020 PARIS

carrebaudouin@paris.fr - 01 58 53 55 40

[Accueil - Pavillon Carré de Baudouin](#)

Ouvert du mardi au samedi de 11h à 18h et en nocturne le jeudi jusqu'à 20h30

3- Les espaces d'exposition – le matériel mis à disposition (voir annexes 1-2)

L'exposition se déroulera dans les espaces d'exposition répartis comme suit :

- Deux salles d'exposition au rez-de-chaussée d'une surface de 150 m²
- A l'étage, deux salles d'exposition d'une surface totale de 260m².

L'auditorium d'une capacité de 93 places pourra être mis à disposition sur demande si vous souhaitez organiser des ateliers, rencontres débats, performances.

[Exposer - Pavillon Carré de Baudouin](#)

4- Le budget de production :

La Mairie du 20ème attribue un budget **maximum** de **20 000 € TTC** en fonction des projets.

Ce budget comprend :

- La rémunération de l'artiste/des artistes et commissaire d'exposition ;
- Un apport à la production des œuvres ;
- Le transport, assurance des œuvres;
- Le montage et démontage;
- La remise en état des espaces

Toute dépense engagée sera validée par la Mairie du 20ème arrondissement.

5- Engagement du Carré de Baudouin :

- Prise en charge des frais de communication et signalétique (invitations, agence de presse, vernissage, wall texts ...)
- Prise en charge d'une partie de la production des œuvres dans la limite du budget prévisionnel (possibilité de coproduction avec une institution etc...);
- Élaboration d'une programmation artistique et d'activités de médiation autour de l'exposition ;
- Mise à disposition gracieuse des espaces et notamment de l'auditorium (notamment le jeudi en nocturne) ;
- Mobilisation des publics scolaires et associatifs ;

6- Engagement des exposants (artiste/artistes/commissaire d'exposition) :

- Participation à des entretiens, rencontres accessibles au public et menées par le commissaire d'exposition et/ou un intervenant ;
- Disponibilité pour les sollicitations de la presse ;
- Présence lors du montage et du démontage de l'exposition, vernissage de l'exposition ;
- Conception de la mise en espace des œuvres ;

- Assurance des faisabilités techniques et coûts pour la création de l'exposition ;
- Conception et tenue du budget prévisionnel validé par la mairie du 20e arrondissement
- Élaboration éventuelle de conférences sur l'exposition et/ou d'entretiens avec l'artiste/les artistes ;
- Respect des mesures de sécurité d'un lieu recevant du public ;

7- Modalités de dépôt des candidatures :

Chaque dossier devra comprendre les éléments suivants :

1. Une note d'intention sur l'exposition
2. Une note comprenant les noms du-des commissaires d'expositions ; les noms des artistes sollicités ainsi que des éléments biographiques/ attestation artistes auteurs URSSAF Limousin ou justificatifs d'inscription en école d'art ;
3. Des visuels des œuvres et tous documents (croquis, image, plan de scénographie...) que les candidats jugent nécessaires à la compréhension et à l'appréhension du projet
4. Une note relative aux actions de médiation et actions culturelles décrivant les projets envisagés et partenaires (associatifs, scolaires, champ social, etc)
5. Un budget prévisionnel, comprenant les éventuels co-financements

Date limite pour la réception des candidatures

le vendredi 21 mars 2025 minuit

L'ensemble des pièces sera réuni **en un seul envoi à l'adresse suivante (fichier PDF uniquement) : carrebaudouin@paris.fr - Le dossier comprendra 20 pages maximum.**

Les dossiers incomplets ou déposés après la date de dépôt (vendredi 21 mars 2025 minuit) seront considérés comme irrecevables et ne seront pas présentés en comité de sélection.

8- Le comité de sélection des expositions :

Il réunit :

- Marthe Nagels, adjointe au maire du 20e en charge de la culture

- Gabrielle Elis, chargée de mission culture du maire du 20^e arrondissement
- Lucie Taboulot, responsable du Carré de Baudouin
- Une à deux personnalités qualifiées

Le comité de sélection élabore la programmation des expositions temporaires dans le respect de la charte culturelle du 20^e.

9- Critères d'appréciation des projets d'exposition :

- ✓ La qualité artistique du projet
- ✓ Le parcours des artistes
- ✓ La cohérence, la qualité de conception du projet (notamment les partenariats développés)
- ✓ La faisabilité technique et financière du projet
- ✓ L'attention portée au territoire et aux publics dans le cadre du projet notamment sur la qualité des propositions d'action culturelle, le lien avec le territoire
- ✓ L'attention portée aux enjeux écologiques et environnementaux (réemploi des matériaux etc.)

10- Les périodes d'exposition prévisionnelles 2026:

- Janvier 2026-avril 2026 ;
- Mai 2026- juillet 2026 ;
- Mi-septembre/octobre 2026 –décembre 2026.

Manutention, emballage et présentation des œuvres

La réception des œuvres empruntées s'effectue sous la responsabilité de la responsable du Carré de Baudouin. Les opérations de déballage des œuvres, de constat d'état, ou sur tout autre support extérieur et d'accrochage sont réalisées sous la responsabilité de la responsable du Carré de Baudouin, assistée, par l'artiste et/ou la-le commissaire d'exposition.

Les caisses de transport et autres emballages peuvent être entreposées pendant la durée de l'exposition dans la réserve, accessible seulement par le personnel de l'établissement.

Pendant le montage, les salles d'expositions sont fermées et seulement accessibles au personnel du Carré de Baudouin. Il est interdit d'utiliser des fluides pouvant endommager le sol et les murs.

L'accès véhicule, arrivée des œuvres s'effectue via le 301 rue des Pyrénées.

L'éclairage des salles d'exposition

Les stores des fenêtres peuvent être baissés ou montés dans l'ensemble des espaces. L'intensité de l'éclairage peut être modulée.

La sécurité et la sûreté des salles d'exposition :

Toutes les ouvertures sont équipées d'un système anti-intrusion. En dehors des heures d'ouverture au public, les accès sont fermés et placés sous alarme.

Annexe 1 – plans et vues des espaces en pièce jointe

Annexe 2 – matériel mise à disposition – informations techniques

Matériel :

- 1 système d'éclairage par rail et 100 spots
- 1 vidéoprojecteur intégré salle d'expo rez-de-chaussée
- 1 vidéoprojecteur intégré petite salle R+1
- Vitrine 1 : hauteur 82cm - largeur 60 cm - longueur 137,5 cm – sous vitrine 106cm x 49 cm
- Vitrine 2 : hauteur 82cm - largeur 50 cm - longueur 205cm - sous vitrine 176 cm x 38 cm
- 2 socles carré : hauteur 111cm - 35 cm
- 2 socles carré bas : hauteur 38 cm - 110cm
- 2 TV écran plat 80 cm
- 2 Player Multimédias - 4K Android
- 1 Audio pack pro SB4 enceintes Bose pro